CCI NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE BIOT
01 OCT. 2021
N° 2021A1194

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot
8 route de Valbonne
06410 BIOT

Nice, le 28 SEP. 2021

Objet : Modification n°8 du PLU de Biot

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification n°8 du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous informer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur cette procédure.

Nous avons bien noté les évolutions réglementaires à la suite de la clôture des cinq Zones d'Aménagement Concerté de la Technopole Sophia Antipolis notamment concernant l'emprise au sol et les espaces verts de pleine terre.
L'emprise au sol sera désormais non réglementée dans les secteurs UR, UV, UW, UX et UY mais limitée par un coefficient d'espaces verts minimal à respecter de 60 % (excepté pour le sous-secteur UVa1 où celui-ci est de 50 %). Seuls 40 % de la superficie de l'unité foncière sera susceptible d'accueillir les constructions, les espaces de stationnement et les accès. Cette nouvelle mesure peut paraître limitante pour des espaces à vocation mixte/économique.

De nouvelles dispositions concernant les places de stationnement sont également introduites dans ce projet de modification avec au moins 7 places sur 10 qui devront être réalisées au sein d'une infrastructure dédiée (silos, garages enterrés…). Bien que nous comprenions l'objectif de cette règle, nous attirons votre attention sur le fait que cela peut engendrer des coûts supplémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR & Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr - Tél. 04 93 13 75 22
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr - Tél. 04 93 13 73 46
Réf. n° 210921-10699R

PB PMT